



2024-41

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de BLAVOZY

Nombre de membres :  
En exercice : 19  
Présents : 16  
Votants : 19

L'an deux mil vingt-quatre le 12 avril à 18h45  
Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.

Date de la convocation : 05/04/2024

Présents : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON,  
Serge ABOULIN, Laetitia PRADINES, Bernadette PELLISSIER,  
Christian GIRARD, Raymonde HABOUZIT, Anne-Marie TORE,  
Denis CLAMENS, Roland SEUX, Gilles AUDRAS, Valérie GAGNE  
Sébastien GAGNE, Patrice LHOSTE, Thierry SOLEILHAC

Excusées :

Christiane PAUZON qui a donné procuration à Danièle VALLERY  
Christine SIMON qui a donné procuration à Anne-Marie TORE  
Raymonde HABOUZIT qui a donné procuration à Denis CLAMENS  
Secrétaire de séance : Valérie GAGNE

**OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL**

Monsieur le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Compte tenu de la réorganisation des services suite à un départ en retraite, il convient de créer un poste d'adjoint administratif territorial d'une durée hebdomadaire de service fixée à 35 heures.

M. le Maire propose donc au Conseil Municipal de créer l'emploi décrit ci-dessus et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs à compter de ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE de :

- créer un emploi relevant du grade d'adjoint administratif territorial appartenant à la filière administratif, à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 ;
- modifier en conséquence le tableau des effectifs ;
- inscrire les crédits prévus à cet effet au budget.

Le Maire,  
Franck PAILLON



La secrétaire de séance,  
Valérie GAGNE

